

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N°2015-033

AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion définitif de l'exercice 2014 faisant apparaître un excédent de financement cumulé en section d'investissement de 97 694,68 € et un résultat positif cumulé en section de fonctionnement de 1 345 380,69 € ;

Vu les délibérations en date du 10 avril 2015 approuvant le Compte de Gestion et votant le Compte Administratif de l'exercice 2014 ;

Considérant la réunion de la commission des finances du 8 avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, après en avoir délibéré ;

PAR 22 VOIX POUR ET 7 CONTRE

Article 1 : Inscrit l'excédent de financement de la section d'investissement qui s'élève à 97 694,68 € de la manière suivante :

- **Recettes d'investissement**
- **Ligne 001** **97 694,68 €**

Article 2 : Constate les reports suivants :

- **Recettes** **93.702.22 €**
- **Dépenses** **193.429,11 €**

La section d'investissement présente donc un besoin de financement de **2.032,21 €** qu'il y a donc lieu d'autofinancer par l'affectation d'une partie du résultat.

Article 2 : Décide d'affecter le Résultat s'élevant à 1 345 380,69 € de la manière suivante :

- **Recettes d'investissement**
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » **2 032,21 €**

- **Recettes de fonctionnement**
Ligne 002 pour le Résultat libre d'affectation **1 343 348,48 €**

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

